1111786501

DATE DEPOT :	2011-12-15
NUMERO DE DEPOT :	2011R118195
N° GESTION :	2000B19745
N° SIREN :	433738515
DENOMINATION :	PYRAMIDES 2
ADRESSE :	8/12 rue des Pirogues de Bercy 75012 Paris
DATE D'ACTE :	2011/12/02
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

00B18745

PYRAMIDES 2
Société par Actions Simplifiée au capital de 56.785.488 €
Siège social : 1/3, rue des Italiens 75009 PARIS
433 738 515 RCS PARIS

GTC DE PARIS
I M R
15 DEC. 2011
11B195 N° Dépôt

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 2 DECEMBRE 2011

DB du 2/12/11 : TB- MO
06

La société **ASSURECUREUIL PIERRE 3,** Société Civile Immobilière à capital variable, dont le siège social est à Paris (75012) – 8-12, rue des Pirogues de Bercy, identifiée au répertoire SIREN sous le numéro 398.771.055 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, représentée par son Gérant, la société AEW EUROPE, elle même représentée par Monsieur Christian DELAIRE, Directeur Général,

Agissant en qualité d'Associé unique de la société PYRAMIDES 2 (ci-après dénommée la « **Société** »), a pris dans les conditions de l'article 15.2/ des statuts de la Société les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la Société, à compter de ce jour :

de : **1/3, rue des Italiens, 75009 Paris**

au : **8-12, rue des Pirogues de Bercy, 75012 Paris**

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

*« **ARTICLE 4** – SIEGE SOCIAL*

Le siège social est fixé au 8-12, rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris. »

Les autres dispositions de l'article 4 sont inchangées.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Il délègue tous pouvoirs au Président de la Société à l'effet de certifier conforme à l'original toute copie ou extrait des présentes.

Le présent procès-verbal, constatant les décisions de l'Associé unique en date du 2 décembre 2011 sera mentionné sur le registre des décisions tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par l'Associé unique sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un original des présentes est remis au Président qui le reconnaît.

L'Associé unique
ASSURECUREUIL PIERRE 3
Représentée par son Gérant, la société AEW EUROPE
Elle-même représentée par Monsieur Christian DELAIRE